

## Sorbant d'huile seulement

### Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date de révision : 2019-12-17

Date d'émission : 2014-07-21

Version : 2.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Identificateur du produit

**Forme du produit** : Substance

**Nom du produit** : Sorbant d'huile seulement

**Code de produit** : Tous les produits des séries M, OSW, OBW, OPW, OS, OSR, SFO, Z, ZS

**Synonymes** : Tampon, non-tissé

### 1.2. Usage prévu du produit

Conçu pour absorber diverses huiles comme les lubrifiants, les carburants et les huiles minérales et végétales. Réservé à un usage professionnel.

### 1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

**Société**

**ESP Canada**

Calgary, AB. T2E 6J9

403-235-6129

web: ca.espsorbents.com

email: orderdesk@espsorbents.ca

### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

**Numéro en cas d'urgence** : 1 (888) 226-8832 CAN UTEC

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification SGH-É.-U./CA**

Comb. Poussière

Texte complet des classes de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage SGH-É.-U./CA**

**Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA)** : Attention

**Mentions de danger (SGH-É.-U./CA)** : Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

**Renseignements supplémentaires** : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre. Éviter l'accumulation de poussière (pour réduire le risque d'explosion). Éviter de produire de la poussière.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
Polypropylène	POLYPROPYLÈNE/polypropyl-1-ène/homopolymère polypropylène/polypropylène et cire polypropylène/cire polypropylène/1-propène, homopolymère	(N° CAS) 9003-07-0	100	Comb. Poussière

### 3.2. Mélange

Sans objet

# Sorbant d'huile seulement

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Texte complet des phrases H : voir la section 16

\*Les pourcentages sont inscrits en pourcentage poids par poids (% pds/pds) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits en pourcentage volume par volume (% vol./vol.).

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : En utilisant une protection des voies respiratoires adéquate, déplacer immédiatement la personne exposée au produit à l'air frais. Encourager la personne exposée au produit à tousser, à cracher et à se moucher le nez pour évacuer la poussière. Appeler immédiatement un centre antipoison, un médecin ou un service d'urgence médicale.

**Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 5 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Contact avec les yeux** : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Généralités** : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation.

**Inhalation** : La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation.

**Contact avec la peau** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques** : Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1. Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse antialcool ou produit chimique sec. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie.

**Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : Poussières combustibles.

**Risque d'explosion** : Risque d'explosion de poussière dans l'air.

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie** : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

**Protection lors de la lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

**Autres informations** : Risque d'explosion de poussières.

### 5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Éviter de produire de la poussière. Enlever les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

**Équipement de protection** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

# Sorbant d'huile seulement

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel non nécessaire.

## 6.1.2. Pour le personnel faisant partie des services d'urgence

**Équipement de protection** : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

## 6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

## 6.3. Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

**Pour le confinement** : Confiner les déversements solides au moyen de barrières appropriées et empêcher toute migration ou tout écoulement dans les égouts et les cours d'eau. Éviter la formation de poussières pendant le nettoyage des déversements.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Contacter les autorités compétentes après un déversement. Utiliser un aspirateur antidéflagrant pendant le nettoyage, avec filtre approprié. Ne pas mélanger avec d'autres matières. Le nettoyage par aspirateur est préféré. Si le balayage est nécessaire, utiliser un dépoussiérant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

**Autres dangers lorsque le produit est traité** : L'accumulation et la dispersion de la poussière avec une source d'inflammation peuvent provoquer une explosion de poussières combustibles. Maintenir les niveaux de poussière à un minimum et se conformer aux règlements applicables.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière. Éviter de créer ou de répandre des poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

**Mesures d'hygiène** : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### 7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

**Mesures techniques** : Respecter la réglementation applicable. Éviter de créer ou de répandre des poussières. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre.

**Conditions d'entreposage** : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Conçu pour absorber diverses huiles comme les lubrifiants, les carburants et les huiles minérales et végétales. Réservé à un usage professionnel.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

# Sorbant d'huile seulement

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux. Pour éviter l'électricité statique, appliquer des méthodes adéquates de mise à la terre. Utiliser du matériel antidéflagrant. Maintenir les niveaux de poussières sous les limites d'exposition au moyen d'un système de ventilation par aspiration à la source ou avec apport d'air neuf, ou d'autres méthodes de suppression des poussières. L'équipement d'alimentation doit être muni d'un dispositif de dépoussiérage approprié. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation de gaz d'échappement et les systèmes de transport de matières locales utilisées pour la manipulation de ce produit, contiennent des événements de décompression de secours ou un système de suppression d'explosion ou un environnement pauvre en oxygène.

**Équipement de protection individuel :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matières des vêtements de protection :** Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage :** Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires :** Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

**Autres informations :** Ne pas manger et ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Aspect	: Tissu blanc ou coloré ou particule
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non disponibles
pH	: Non disponibles
Taux d'évaporation	: Non disponibles
Point de fusion	: Non disponibles
Point de congélation	: Non disponibles
Point d'ébullition	: > 160 °C (> 320 °F)
Point d'éclair	: > 625 °C (> 1 157 °F)
Température d'auto-inflammation	: Non disponibles
Température de décomposition	: Non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponibles
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponibles
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponibles
Pression de vapeur	: Non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponibles
Densité relative	: Non disponibles
Gravité spécifique	: 0,9
Solubilité	: Insoluble
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponibles
Viscosité	: Non disponibles
Teneur en COV	: < 1 %

# Sorbant d'huile seulement

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section 7).
- 10.3. Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles. Étincelles, chaleur, flamme nue et autres sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de poussière (pour réduire le risque d'explosion).
- 10.5. Matières incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux :** Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité aiguë (orale) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (cutanée) :** Non classifié

**Toxicité aiguë (inhalation) :** Non classifié

**Données DL50 et CL50 :** Non disponibles

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Non classifié

**Lésions/irritation oculaires :** Non classifié

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non classifié

**Mutagénicité pour les cellules germinales :** Non classifié

**Carcinogénicité :** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :** Non classifié

**Toxicité pour la reproduction :** Non classifié

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non classé

**Risque d'aspiration :** Non classifié

**Symptômes/blessures après l'inhalation :** La poussière peut être nocive ou provoquer une irritation.

**Symptômes/blessures après le contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

**Symptômes/blessures après le contact avec les yeux :** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Symptômes/blessures après l'ingestion :** L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun symptôme prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### 11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Composant(s)

**Données DL50 et CL50 :**

Polypropylène (9003-07-0)	
Groupe CIRC	3

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écologie - Généralités :** Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Sorbant d'huile seulement	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sorbant d'huile seulement	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

**Autres informations :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations relatives à l'élimination des déchets :** Détruire et éliminer le produit conformément aux réglementations locales, d'État, provinciales, territoriales, fédérales et internationales applicables.

# Sorbant d'huile seulement

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements, et conformément au Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Information supplémentaire :** Le récipient peut encore être dangereux même lorsqu'il est vide. Continuer d'observer toutes les précautions.

**Écologie - Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

- 14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)** Non réglementé pour le transport
- 14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)**  
Non réglementé pour le transport
- 14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)** Non réglementé pour le transport
- 14.4. En conformité avec les règles sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)** Non réglementé pour le transport

## SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

Sorbant d'huile seulement	
Classes de dangers, article 311/312 de la SARA	Risque physique - Poussière combustible
Polypropylène (9003-07-0)	
Figure dans l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.	
EPA - Code réglementaire de la TSCA	XU - XU - indique une substance exempte de signalement en vertu du règlement sur le signalement des données de produits chimiques (Chemical Data Reporting Rule), (40 CFR 711).

### 15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Ni ce produit ni aucun de ses composants chimiques ne figurent sur les inventaires des États américains. Ses composants chimiques ne sont sujets à aucune déclaration obligatoire.

### 15.3. Réglementation canadienne

Polypropylène (9003-07-0)
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou de la dernière révision** : 2019-12-17

**Autres informations** : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

**Texte complet des phrases du SGH :**

Comb. Poussière	Poussières combustibles
-----------------	-------------------------

*Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

FDS SGH A.N. 2015 (Can., É.-U.)